



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

conditions d'attribution

Question écrite n° 131130

Texte de la question

M. Jean-Claude Bouchet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur les conditions d'attribution d'une bourse au mérite. Actuellement seuls les élèves boursiers de lycée peuvent bénéficier de ce complément de bourse que constitue la bourse au mérite. Il lui demande si une telle faveur pourrait être étendue à des élèves non boursiers tout autant méritants mais en qualité de reconnaissance de l'excellence et d'encouragement pour la poursuite de leurs études.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bouchet](#)

Circonscription : Vaucluse (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131130

Rubrique : Bourses d'études

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 2012, page 2517

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)